

Le 2 juillet dernier s'est tenu le 1^{er} comité espaces verts et entretien du village.

9 personnes étaient présentes, ainsi que mme le maire et m. François Bruyant responsable environnement au sein du conseil municipal.

L'ordre du jour a été préparé et exposé par mme Brigitte Jaulin , conseillère municipale en charge des espaces verts et de l'entretien du village.

Il s'agissait dans un premier temps d'organiser le comité des maisons fleuries et dans un second temps de présenter l'entretien communal et les nouvelles normes à mettre en place en la matière.

1/ comité maisons fleuries

Comme les années précédentes aucune inscription préalable n'est requise. Ainsi toutes les rues de la commune sont visitées par un jury volontaire. Les membres de ce jury ne peuvent être éligibles au concours.

Les lauréats de l'année précédente sont classés hors concours afin de promouvoir le développement du fleurissement dans la commune.

Trois catégories ont été retenues

- Maisons avec jardin
- Maisons sans jardin mais avec balconnières et décoration extérieure,
- Espaces verts

L'ensemble devant être visible de la rue.

Les critères de sélection prendront en compte les éléments relatifs à l'entretien des abords, la taille des haies éventuelles, la mise en valeur du bâti. Concernant le fleurissement proprement dit il sera tenu compte de la diversité, couleur et harmonie des compositions.

2/ présentation de l'entretien communal

• EN CHIFFRE

Surface de tonte 50 000m² (coteaux et accotements non compris)

80 jardinières + 7 bacs

Massifs 210 m² Jachères 33m linéaires Taillage de haies

Entretien des chemins 25KMS

• ACTIVITES PRINCIPALES SELON LES SAISONS

Printemps Période très chargée : arrachage, bêchage, plantations massifs et jardinières, tonte...

L'attelage pour les accotements s'effectue en mai et pour les fossés en juin. Le changement d'attelage demande ½ journée de travail. Le circuit commence sur les départementales, puis là où les maisons sont les plus nombreuses, ensuite le reste.

A savoir que le bras- fossé avance 3xmoins vite que la roto-tondeuse pour les accotements.

Été tonte et arrosage,

Automne arrachage, vidage et rangement des jardinières, feuilles, broyage, entretien du ruisseau (faucardage =fauchage+broyage 1Xl'an)

Hiver Nettoyage et entretien divers, purge matériel, Taille, nids de poule, curage grilles avaloirs, contrôle de l'eau, décorations de Noël...

Toute l'année

Aux activités entretien et espaces verts s'ajoutent d'autres tâches pas forcément visibles, mais néanmoins nombreuses et régulières : ce sont toutes les **manifestations nécessitant la mise en place de matériel au profit des associations, la maintenance et les interventions au niveau des bâtiments communaux** et notamment l'école, 1001 pattes, les activités périscolaires (au minimum 1X/semaine).

Participation des employés communaux à certains **travaux ponctuels** : en prévision pour cette année, la réfection du monument aux morts, le déblaiement de l'aire de stockage derrière le bâtiment 1001 pattes, l'engazonnement de certains trottoirs, le transfert des hortensias autour de l'église pour préparer les travaux de drainage....

Puis spécifiquement la maintenance et la **gestion du réseau d'eau** par un personnel dédié. C'est une tâche très importante qui permet à Villaines d'être indépendant et de bénéficier de l'eau à un prix avantageux. Tout sera fait pour que ce système soit maintenu le plus longtemps possible.

3/les moyens :

• EN MATERIEL

3 petites débroussailleuses

1 taille haie

2 tondeuses 1 auto portée/ 1 tractée

1 pompe cuve d'arrosage+ moto pompe

1 balayeuse

1 désherbeur thermique manuel (inadapté)

2 tracteurs « à bout de souffle » : le grand, datant de 1993, le petit de 1967

• EN PERSONNEL

3 employés communaux, 2 à temps plein (35h), 1 à 80%, 1 bac pro à mi temps.

Un contrat en renfort pour pallier à la période des vacances en juin juillet aout

L'effectif est inchangé alors que les charges de travail n'ont cessé d'augmenter, les normes ont évoluées : **tout a changé.**

- Auparavant il y avait **très peu de tonte**, les exigences n'étaient pas les mêmes : il y avait de grands espaces fauchés 1x l'an avec un matériel qui coupait l'herbe mais ne l'a broyait pas. C'était moins efficace mais plus rapide 8km/h contre 4 maintenant avec un périmètre de tonte moins large. Les accotements étaient coupés mais l'herbe restait en place.
- il y avait **très peu de fleurissement** donc un gain de temps considérable voué maintenant aux plantations, à l'entretien des massifs, à l'arrosage...
- Tout était **dés herbé en produits phytosanitaires**, là aussi, gain de temps considérable ! Les nouvelles normes prévoient zéro » phyto ». Ainsi **c'est la 2^{ème} année que le bourg n'est pas dés herbé chimiquement**. Suite au plan de dés herbage de 2008 l'utilisation en produits est passée de 100 litres à 20l, puis à 5 l, et il va falloir arriver à 0l dès 2016.
- En contrepartie, il y avait plus de temps consacré au balayage et nettoyage des rues.

Nous sommes actuellement en recherche de solutions alternatives d'où l'essai de la machine à eau chaude en juillet dernier. Ces méthodes alternatives n'ont pas d'action anti-germinative, elles sont donc moins efficaces que les produits phytosanitaires.

Le dés herbage à la binette et le balayage nécessiteraient à eux seuls l'emploi d'une personne à temps complet. C'est impossible.

Solutions préconisées

Engazonner au maximum les zones gravillonnées, réfection des trottoirs, mettre des plaques en fibre de bois au pied des équipements urbains, des couvres-sols (au pied des panneaux, arbres, bas de murs...) du paillage (peau d'osier) et des films plastiques.

Un balayage plus fréquent pour éviter la repousse de plantes indésirables (arrachage des plantules). Le balayage pourrait être un moyen efficace sur les zones imperméables, routes, mais à condition que les joints soient en bon état ce qui n'est malheureusement pas le cas dans la majorité des rues de notre commune.

Compte tenu de ces nouvelles normes, qui n'apportent pour l'instant, aucune solution vraiment satisfaisante au désherbage systématique, il va falloir s'accoutumer à tolérer les mauvaises herbes dans le paysage urbain !

Cet exposé est né d'un état des lieux que j'ai pu faire en tant que toute nouvelle conseillère municipale chargée des espaces verts et de l'entretien du village. La complexité des tâches liées au changement des normes évoquées ci-dessus, au vieillissement de la voirie, des trottoirs, des matériels (tracteurs), un budget plus que serré (notre commune, je le rappelle est endettée à presque 2x la moyenne départementale) font que le miracle n'aura pas lieu ou alors qu'il sera distillé sur plusieurs années !

Former un petit groupe de réflexion et d'actions pourrait soutenir l'effort communal et nous permettre progressivement d'avoir un village plus convivial et accueillant. Le comité espace vert reste ouvert à toute personne soucieuse d'embellir notre cadre de vie et souhaitant s'investir dans ce domaine. Il pourrait s'agir par exemple d'aider les personnes âgées isolées à entretenir les abords de leur habitation, de développer le fleurissement le long des routes.....Pour l'instant 2 personnes sont prêtes à s'investir.

Et en attendant, individuellement, si chacun fait un peu, ne serait ce qu'en entretenant mécaniquement le bout de trottoir devant chez lui, c'est la collectivité tout entière qui pourra profiter d'un cadre de vie plus agréable !

En vous remerciant de votre intérêt pour ce domaine,

Brigitte Jaulin